

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/05/2025 - 43767 - 2006 B 22094 - 492 804 083 - A.D.K.

S.A.R.L. ADK

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 €

Siège social : 35 Rue de Rambouillet 75012 Paris

SIREN : 492 804 083



PROCES-VERBAL De l'Assemblée générale des Associés du 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt
quatre, le Sept Mai à
19 heures.

Les associés de la société « A.D.K », société à responsabilité limitée au capital de 8000 €, divisée en 800 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale, au siège social, suivant convocation effectuée par le gérant.

Monsieur Kalifa Georges, gérant associé propriétaire de 440 parts.

Il constate la présence de :

Madame Kalifa Karine, propriétaire de 360 parts,

Le gérant déclare en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

KK KG-

- 1°) *Lecture de rapport du gérant sur les opérations de l'exercice 2023 et approbation de ce rapport des comptes annuels du dit exercice clos le 31 Décembre 2024 ;*
- 2°) *Affectation du résultat ;*
- 3°) *Approbation des conventions réglementées article 50 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966 ;*
- 4°) *Ratification de la rémunération du gérant ;*
- 5°) *Quitus au gérant ;*
- 6°) *Pouvoir au porteur d'une copie.*

Puis, il rappelle que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, il a adressé à tous les associés, une copie :

- du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024
- du bilan, compte du résultat et annexes arrêtés au 31 Décembre 2024
- des propositions de résolutions
- le texte des résolutions proposées

ce dont lui donnent acte les associés.

Monsieur Kalifa dépose sur le bureau un exemplaire de ces mêmes pièces ainsi que l'inventaire au 31 Décembre 2024.

Après échange de vues, Monsieur Kalifa met successivement aux voix les résolutions suivantes résultant de l'ordre du jour :

K.K. K.G

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les opérations et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, déclarent l'approuver sans aucune réserve ainsi que les comptes annuels arrêtés à cette date.

- Le chiffre d'affaire de l'exercice de l'année 2024 est de 161 579 Euros.
- Les charges d'exploitations ont été de 145 745 Euros –
- Le résultat bénéficiaire comptable est de 26 272,20 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de 26 272,20 Euros de la manière suivante :

26 272,20 € en report à nouveau.

Portant ce dernier à 106 502,97 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial du gérant relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, mentionnant l'absence de telles conventions, les associés en prennent acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

K.K. K.G.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte que Monsieur Kalifa, gérant associé, a perçu une rémunération de 37 105 Euros pour cette année d'exercice 2024. Ainsi que la prise en charge par la société des cotisations sociales personnelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés donnent à Monsieur Kalifa Georges quitus entier et définitif de sa gestion pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

K.K. K.G.

Je Soussigné, Kalifa Georges Daniel
Certifie ce document Conforme à l'original.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL ADK		35 rue de Rambouillet	
SIRET	4 9 2 8 0 4 0 8 3 0 0 0 1 1	75012 PARIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	TRAVAUX INSTALLATION ELECTRIQUE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	31 916	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés	
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ABC GESTION Normandie - IDF 1 rue Demées			
1000 ALENCON Tél: 02.33.32.91.31		Tél:	
CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 26/02/2025 Lieu: PARIS	
		Qualité et nom du signataire: Gérant(e)	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature KALIFA GEORGES	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
KALIFA GEORGES GERANT 35 RUE DE RAMBOUILLET 5012 PARIS	440	2024	37 105				
me SIARRI KARINE 35 RUE DE RAMBOUILLET 5012 PARIS	360						

I DIVERS	
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A		0 %	15 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise **SARL ADK** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **35 rue de Rambouillet** **75012 PARIS**

Numéro SIRET * **4 9 2 8 0 4 0 8 3 0 0 0 1 1** Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

						Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	7 822	012		7 822	7 822			
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	51 183	030	38 056	13 127	1 799			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 793	042		1 793	1 793			
	Total I (5)		044	60 798	048	38 056	22 742	11 415			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 304	052		4 304	1 502			
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	26 890	070		26 890	1 194			
		Autres * (3)	072	293	074		293	2 135			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	78 153	086		78 153	81 560			
	Charges constatées d'avance *		092	1 742	094		1 742	1 732			
	Total II		096	111 382	098		111 382	88 123			
	Total général (I+II)		110	172 180	112	38 056	134 124	99 538			
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		8 000	8 000			
	Ecart de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		800	800			
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131						
	Report à nouveau				134		80 230	81 089			
	Résultat de l'exercice				136		26 272	(860			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		115 302	89 030			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				Total II	154					
	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		1 725				
	Fournisseurs et comptes rattachés				166		4 104	6 553			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		5 276	3 955			
	Comptes courants d'associés				173		28	1			
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174						
	Total III				176		18 822	10 508			
	Total général (I + II + III)				180		134 124	99 538			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 550			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 300			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL ADK										Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 4				Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 3					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210												
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		156 065				135 252						
		services *			217		218		5 514				7 510						
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		1 300								
	Production immobilisée *						224												
	Subventions d'exploitation reçues						226												
	Autres produits						230		647				1 479						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		163 526				144 241						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234												
	Variation de stock (marchandises) *						236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		38 435				38 171						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		(1 502)				1 123						
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242		42 769				42 989						
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 695)		244		1 326				911						
	Rémunérations du personnel *						250		59 490				48 173						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252												
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce 255)		254		5 223				12 830						
	Dotations aux provisions						256												
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262		5				21						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260														
	Total des charges d'exploitation (II)						264		145 745				144 217						
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		17 781				23
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III) 280												
	Produits exceptionnels						(IV) 290		13 300										
	Charges financières						(V) 294												
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI) 300		22				333						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348														
	Impôts sur les bénéfices *						(VII) 306		4 787				550						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310		26 272				(860)	
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312		26 272 314					
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		707										
	Provisions non déductibles *						322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324		4 915										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330		22								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999												
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997										
Déductions	Entreprise nouvelle (44. series)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones reconstruc-tion de la défense (44 septuies)	127		Zones de revitali-sation rurales (44 quinquies)	138		342						
	(FRR) France Ruralisés Revitalisation (art.44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. series A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991											
	Divers (dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septuies)	992		350						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développe-ment prioritaire (44 septuies)		993										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		31 916 354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356												
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		31 916 372					

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL ADK

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
majorations amendes		22
Total des réintégrations diverses	330	22

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ADK

, Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	7 822	402		404		406	7 822	7 822
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	51 318	462	16 550	464	16 685	466	51 183	51 183
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 793	482		484		486	1 793	1 793
TOTAL		490	60 934	492	16 550	494	16 685	496	60 798	60 798

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	49 519	552	5 223	554	16 685	556	38 056
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	49 519	572	5 223	574	16 685	576	38 056

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	STRADA MOTORS DAVI								
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	16 685	16 685		13 300	13 300			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 16 685	580 16 685	582	584 13 300	586 13 300	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596 13 300	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGL Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL ADK

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		Déficits de l'exercice	860	
				Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	20 327
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 988
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Désignation de l'entreprise : SARL ADK				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	161 579
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	161 579
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	84
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	2 802
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	563
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	3 450
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	40 508
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	35 270
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	5 427
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	81 209
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	83 819
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	83 819
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	161 579	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 4 9 2 8 0 4 0 8 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ADK

ADRESSE (voie) 35 rue de Rambouillet

CODE POSTAL 75012 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	800
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KALIFA Prénom(s) GEORGES

Nom d'usage % de détention 55.00 Nb de parts ou actions 440

Naissance : Date 210569 N° Département 93 Commune AUBERVILLIERS Pays FR

Adresse : N° 35 Voie RUE DE RAMBOUILLET

Code postal 75012 Commune PARIS Pays

Titre (2) Mme Nom de famille SIARRI Prénom(s) KARINE

Nom d'usage KALIFA % de détention 45.00 Nb de parts ou actions 360

Naissance : Date 121272 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR

Adresse : N° 35 Voie RUE DE RAMBOUILLET

Code postal 75012 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

